

Délibération cadre Projet culturel municipal 2024-2028

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, et son article 103 précisant notamment que « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »,

Vu la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dite loi CAP (7 juillet 2016), dont l'objectif est de protéger la libre création et de préserver le patrimoine culturel français,

Vu la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro, 2005),

Vu la Déclaration universelle de l'UNESCO pour la diversité culturelle du 2 novembre 2001 qui affirme que la diversité culturelle est une force, que toutes les cultures contribuent à l'enrichissement de l'humanité, et que la reconnaissance de cette diversité culturelle peut accélérer la construction d'un espace commun autour de valeurs partagées,

Vu enfin la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels lancée en 2007 et précisant la notion de Droits culturels décomposés en huit droits fondamentaux,

Considérant que la Ville d'Auray souhaite marquer sa volonté d'inscrire concrètement son projet culturel dans le sens des Droits culturels et de la démocratie culturelle,

Considérant le travail engagé par les services de la Direction de l'action culturelle depuis des années pour s'adresser au plus grand nombre,

Considérant les mutations à l'œuvre tant dans le secteur culturel que dans les pratiques culturelles des habitants,

Considérant la problématique récurrente au plan national du manque de renouvellement des publics tant d'un point de vue social que générationnel,

Considérant l'importance de tenir compte des spécificités du territoire dans la mise en œuvre de sa politique culturelle,

La Ville d'Auray a souhaité en 2022 **écrire un projet culturel pluriannuel.**

Ce travail a démarré à l'automne 2022 pour s'achever début 2024. Il a été accompagné par Cuesta et ESOPA, deux coopératives d'urbanisme culturel, qui ont permis de sécuriser la démarche, d'outiller les équipes et de lancer les étapes-clés.

Un comité de pilotage composé d'élus (Maire, cultures et patrimoine, éducation enfance jeunesse, communication et démocratie participative, tourisme et commerce), du DGS,

d'agents de la DAC et d'habitants a suivi, orienté et validé les étapes clés (méthodologie de départ, état des lieux et diagnostic, axes prioritaires, projet culturel finalisé).

Souhaitant placer les habitants au cœur du sujet, il était logique de **démarrer par l'écoute des alréen.n.e.s.** Une enquête quantitative et qualitative¹ a permis de recueillir une somme de points de vue sur la vie à Auray, les pratiques culturelles, les envies pour demain. Au total 660 questionnaires ont été remplis, et 200 personnes ont été interrogées sous des formats d'entretiens individuels ou collectifs, menés par une 30aine d'enquêteurs (agents de la DAC, membres du comité de pilotage, agents d'autres services de la Ville, partenaires associatifs).

Les acteurs culturels de la ville (associations, privés...) ont été invités à venir partager leur vision et leurs idées le 15 mai 2023. 21 personnes ont participé pour continuer à alimenter les réflexions.

En parallèle de ces temps de dialogue, un état des lieux a été réalisé pour la Direction ainsi que dans chaque service, pour poser une photographie de l'existant.

En croisant ces **différents niveaux de regard et d'expertise** (habitants, acteurs culturels, agents de la Ville), un diagnostic a pu être posé dans chaque service. Cette analyse critique souligne forces et faiblesses, tant du côté de l'offre culturelle que des moyens, du territoire ou des équipes.

DIAGNOSTIC HABITANTS | aspirations propres aux alréen.ne.s, exprimées lors de l'enquête

ÉQUILIBRE DE L'OFFRE

- mieux **équilibrer les offres sur le territoire** (faciliter la mobilité + équité territoriale)
- travailler la **temporalité de l'offre** culturelle (animer la vie nocturne, des propositions en semaine, le dimanche, hors les murs en hiver)

ALRÉENS PRIORITAIRES

- développer une offre avec et à destination des **enfants et des jeunes**
- Prendre en compte les **besoins spécifiques** (selon l'âge notamment)
- développer une offre avec et à destination des personnes en situation **d'exclusion et de précarité**

VALEURS

- plus de **nature en ville**
- soigner l'**intergénérationnel**
- brasser **les cultures**
- favoriser la **rencontre et le lien social**

CONTENUS

- **diversité** des propositions
- augmenter l'offre de **concerts**
- valoriser les acteurs ressources de la **culture bretonne**
- donner plus de place aux **arts visuels**

OUTILS

- rendre accessible des **lieux de vie multi-usages**
- mieux **communiquer**
- développer **gratuité et tarifs équitables**
- investir davantage l'**espace public** et les lieux du quotidien
- **améliorer l'existant**

¹ Les résultats complets de l'enquête sont disponibles en ligne : <https://www.auray.fr/Culture-Loisirs/Auray-cote-culture>

DIAGNOSTIC INTERNE

- besoin de **fixer des priorités** pour réduire les tensions entre les moyens humains et les demandes en augmentation
- accompagner l'**évolution des postures professionnelles** (aller vers, faire avec...)
- prendre en compte les **écarts sociaux et économiques grandissants**
- les **situations d'isolement sont nombreuses** bien que peu visibles : ne pas les oublier
- poursuivre le **soin apporté à l'accueil** des habitants
- des **bâtiments existants en mauvais état**

RETOURS DES ACTEURS CULTURELS

- intérêt d'affirmer une **vision politique** de ce que signifie la culture sur le territoire d'Auray
- viabilité économique et maintien de la **dynamique du bénévolat**
- **besoin d'une coordination** des acteurs
- améliorer la **visibilité des actions existantes**
- **besoin d'interconnaissance** entre les acteurs
- prendre en compte les **nouvelles pratiques culturelles** et les usages numériques

Un socle commun (en annexe) a été rédigé par l'adjoint aux cultures et au patrimoine et par le Directeur de l'action culturelle, s'appuyant sur la lettre de cadrage de 2020, les arbitrages du comité de pilotage et tout le travail précédemment cité (enquête, état des lieux, diagnostic, échanges).

Il définit les priorités culturelles pour la ville d'Auray et incarne la volonté de mettre en application les droits culturels inscrits dans la loi (loi NOTRe de 2015, loi LCAP de 2016).

Il se décline sous 4 axes qui sont le fruit d'un travail de co-construction avec toutes les parties prenantes de la vie culturelle d'Auray : habitant.e.s, agents, élu.e.s, acteurs et actrices culturel.le.s :

1. Une politique culturelle **accessible et accueillante,**

cela signifie lutter contre le non-recours aux droits culturels, proposer une offre culturelle ouverte, diversifiée et accessible tant au niveau des tarifs que de la communication

2. Une politique culturelle **qui valorise les habitants,**

car elle reconnaît l'égalité des goûts et des pratiques culturelles, parce qu'elle propose des actions qui mettent en avant les compétences des habitants, qu'elle leur permet de gagner en dignité et en pouvoir d'agir

3. Une politique culturelle **inscrite dans son territoire et investie sur les enjeux climatiques et sociétaux,**

qui génère des actions ancrées, prenant en compte l'existant, tout en restant connectée au monde et aux enjeux globaux

4. Une politique culturelle dont **la mise en œuvre incarne les valeurs qu'elle porte,**

parce que porter des valeurs doit supposer de les appliquer tout le temps et pour tous, à commencer par soi-même et maintenant.

Le chemin reliant les données de l'état des lieux, les constats du diagnostic et les priorités fixées par le socle commun permet la **construction de plans d'actions**, une fois encore à l'échelle de la DAC et de ses 5 services.



Le plan d'actions ci-dessus, porté par la DAC, intègre les grands projets transversaux ainsi que l'accompagnement et le suivi du projet culturel dans le temps.

Chaque service a écrit son propre plan d'actions (en annexe), déroulant ses priorités et les actions à mettre en place dans les 5 ans, en lien avec les mêmes bases partagées.

Les services finalisent l'écriture d'un projet de service découlant du projet culturel cadre au cours du premier semestre 2024.

Sauf exception, les moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le projet culturel sont ceux d'aujourd'hui, augmentés de l'apport des partenaires et des subventions au projet. Le socle commun fournira par ailleurs un outil permettant de prioriser les actions lorsqu'un arbitrage sera nécessaire.

La méthode et les moyens sont précisés dans des fiches-actions (chaque ligne du plan d'actions est détaillée dans une fiche action).

Un point d'étape annuel est prévu, ainsi qu'une évaluation à mi-parcours (2026).

ANNEXES :

ANNEXE 1 : Les grandes dates de l'écriture du projet culturel

ANNEXE 2 : Socle commun : priorités et volontés culturelles d'Auray

ANNEXE 3 : Plans d'action des 5 services de la DAC

ANNEXE 1

Les grandes dates de l'écriture du projet culturel :

23 juin 2022 : Journée de lancement

9 septembre 2022 : Comité de pilotage #1

13 octobre 2022 : Enquête habitants (clôture : 30 novembre 2022)

1^{er} décembre 2022 : Dépouillement participatif des résultats

17 décembre 2022 et 14 janvier 2023 : Restitution des résultats aux habitants

3 février 2023 : Comité de pilotage #2

17 Mai 2023 : Réunion des acteurs culturels publics, associatifs et privés

12 juillet 2023 : Comité de pilotage #3

28 et 29 Septembre 2023 : Ateliers pour passer du diagnostic aux plans d'actions

19 décembre 2023 : Comité de pilotage #4

23 janvier 2024 : Présentation en commission culture

27 mars 2024 : Passage en Conseil Municipal

Priorités et volontés culturelles d'Auray 2024-2028

Ce socle de vision commune définit les priorités culturelles pour la ville d'Auray et cherche à mettre en application les droits culturels inscrits dans la loi (loi NOTRe de 2015, loi LCAP de 2016). Il se décline sous 4 axes qui sont le fruit d'un travail de co-construction avec toutes les parties prenantes de la vie culturelle d'Auray : habitant.e.s, agents, élu.e.s, acteurs et actrices culturel.le.s. Ce document a vocation à permettre une mise en œuvre concrète des valeurs choisies collectivement pour la ville d'Auray. Il doit rester un outil de dialogue et peut se réinventer dans le temps.

1. Une politique culturelle accessible et accueillante

Cela passe par :

- Proposer et accompagner une offre culturelle et artistique ouverte et diversifiée
- Mettre en œuvre une politique tarifaire adaptée aux ressources de chacun.e et développer des propositions gratuites
- Lutter contre le non-recours aux droits culturels, aller en priorité vers les populations isolées, en fragilité, en situation de précarité, les enfants et les jeunes
- Mettre en place une communication compréhensible par toutes et tous et inclusive
- Permettre aux habitant.e.s de se rencontrer et de dialoguer entre eux/elles

2. Une politique culturelle qui valorise les habitants

Cela passe par :

- Reconnaître l'égalité de dignité des habitant.e.s dans la variété de leurs goûts et pratiques culturelles
- Proposer des actions où les habitant.e.s peuvent intervenir, où leur compétence est nécessaire, où ils et elles pourront s'enrichir, gagner en dignité et en pouvoir d'agir
- Soutenir les associations culturelles dans la mise en œuvre de leurs actions
- Reconnaître, encourager et valoriser les pratiques amateurs
- Prendre en compte les pratiques culturelles et les attentes des habitant.e.s en lien avec les moyens humains et financiers de la ville.

3. Une politique culturelle inscrite dans son territoire et investie sur les enjeux climatiques et sociétaux

Cela passe par :

- Adopter une posture d'écoute et de diagnostic permanent pour prendre en compte les enjeux sociologiques et démographiques actuels
- Respecter et soigner le savoir-faire du territoire, son histoire culturelle, ses qualités paysagères, ses patrimoines et matrimoines anciens comme récents
- S'inscrire de façon volontariste dans une politique culturelle intercommunale, dès lors que les objectifs, valeurs et moyens de la ville et de l'intercommunalité s'accordent
- Faire avec le déjà-là, utiliser les infrastructures existantes, investir l'espace public et les lieux du quotidien
- Accueillir et soutenir les artistes, créatifs, scientifiques et penseurs susceptibles d'alimenter et d'inspirer le projet culturel municipal

4. Une politique culturelle dont la mise en œuvre incarne les valeurs qu'elle porte

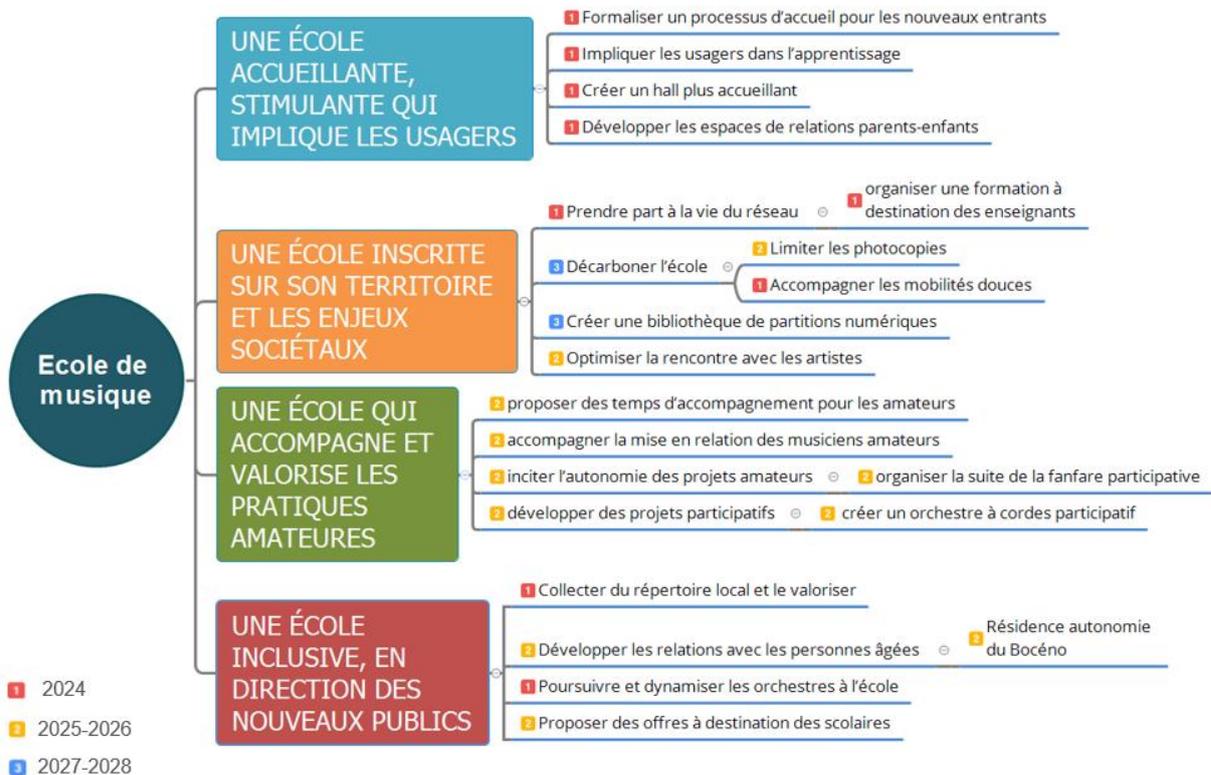
Cela passe par :

- Prendre en compte les enjeux climatiques et modifier, adapter nos façons de faire pour réduire notre empreinte carbone

- Appliquer les valeurs portées par cet écrit (accueil, respect, écoute, accompagnement...) aux habitant.e.s, aux équipes municipales comme aux équipes artistiques accueillies
- Monter en compétences sur les notions de droits culturels et de démocratie culturelle
- Ouvrir aux habitant.e.s certains choix décisionnaires concernant la politique culturelle de la ville
- Participer à la mise en réseau des acteurs et actrices des secteurs culturels, sociaux et éducatifs pour impulser une dynamique de coopération locale

En résumé, une politique culturelle ouverte, accessible et accueillante, en prise directe avec son territoire, consciente des grands enjeux contemporains et impliquée pour améliorer les capacités de compréhension et d'action individuelles et collectives.

ANNEXE 3 : Plans d'action des 5 services de la DAC



Archives et Patrimoine

VERS UN SERVICE ACCUEILLANT, RECONNU ET ENGAGÉ

- 2 Contribuer à la labellisation "Ville et Pays d'art et d'histoire" portée par AQTA
- 3 Améliorer le fonctionnement des espaces et l'accueil des publics
- 1 Développer l'archivage numérique au sein de la collectivité
- 1 Créer une programmation culturelle annuelle pour améliorer la visibilité du service et ses actions
- 2 Favoriser une communication "Facile à lire" pour tous les supports de médiation

CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES PATRIMOINES

- 1 Auditer les monuments pour planifier les travaux nécessaires
- 1 Mettre en place un programme pluriannuel de restauration et numérisation d'archives
- 1 Finaliser l'Inventaire participatif des maisons à pan de bois
- 2 Numériser et rendre accessible les collections, fonds d'archives et inventaires
- 3 Réaliser des publications concernant l'histoire de chaque monument d'Auray

VALORISER ET PARTAGER LES PATRIMOINES AUPRÈS DE TOUS

- 2 Concevoir une exposition à la Chapelle du Saint-Esprit tous les 3 ans
- 1 Recentrer l'offre des visites commentées à destination des habitants
- 2 Diversifier le programme des Journées européennes du Patrimoine
- 2 Proposer des conférences et représentations artistiques en lien avec l'histoire et les patrimoines locaux.
- 2 Construire un projet "C'est mon patrimoine" (EAC) avec un établissement scolaire du territoire
- 2 Instituer des collectes d'archives et de témoignages auprès des habitants

- 1 2024
- 2 2025-2026
- 3 2027-2028

Service vie associative

RESSOURCER LA VIE ASSOCIATIVE

- Faciliter les accès aux locaux municipaux
 - 2 automatisation des accès
 - 1 tarification accessible
- 1 Organiser des temps d'échanges
 - inter associatifs
 - ville/associations
- 1 Coordonner la planification événementielle
- 1 Poursuivre la critérisation et l'objectivation des subventions
- 2 Participer à l'élaboration d'une charte de l'événementiel écoresponsable
- 2 Faire le lien avec les communes proches (échanges d'informations et d'outils)

FAVORISER LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE DES ALRÉEN.NE.S

- 1 Développer les aides à la pratique culturelle (Culture an Alre)
- 1 Réécrire un carnaval participatif
- 2 Encourager l'engagement bénévole

VALORISER LES SAVOIR FAIRE LOCAUX ET LES PRATIQUES AMATEURES

- 2 Améliorer la communication du tissu associatif vers les alréens
- 1 S'appuyer sur le Caisson pour dynamiser les musiques amateurs
- 1 Préserver l'esprit de la Fête de la musique

- 1 2024
- 2 2025-2026
- 3 2027-2028

Centre culturel Athéna

PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE ET ARTISTIQUE DIVERSIFIÉE, OUVERTE SUR LES ENJEUX DE SOCIÉTÉ

- 1 Répondre aux enjeux et attendus d'une scène de territoire marionnette
- 1 Favoriser une plus juste représentation de la société
 - parité homme/femme
 - diversité
- 1 S'inscrire dans un écosystème du spectacle vivant écologique et vertueux (réseaux, logique de tournées régionales, de séries)
- 1 Adapter l'offre culturelle et artistique en cohérence avec les lieux de représentation Athéna - La Vigie et le bassin de vie
- 2 Accueillir et accompagner des projets inspirants, des artistes qui interrogent notre rapport au monde
- Concevoir des projets artistiques et culturels situés, inscrits sur leur territoire et co-construits avec les acteurs locaux
 - Ouverture de saison
 - exposition Arts Visuels

ALLER VERS ET FAIRE AVEC LES HABITANTS

- 1 Investir l'espace public, poursuivre les représentations gratuites
- 1 Cibler les offres tarifaires via une communication à 360°
- 2 Développer l'accessibilité (communication, signalétique, programmation)
- 2 Structurer une politique de soutien aux amateurs
- 1 Impulser une dynamique d'urbanisme culturel
 - ouverture de saison
 - 2024 au skatepark
- 1 Prolonger l'expérience des programmeurs citoyens (CLAP)
- 2 Approfondir l'implication des bénévoles
- 1 Ancrer chaque année Athéna en fête comme l'événement culturel participatif de fin de saison

AFFIRMER UNE IDENTITÉ DE TERRITOIRE ACCUEILLANT POUR LES ARTS DE LA MARIONNETTE

- 1 Soutenir la création
- 2 Mettre en cohérence le festival Méliscènes à l'échelle du territoire intercommunal
- 2 Structurer un projet d'Education Artistique et Culturelle autour des arts de la marionnette

PRÉSERVER LES RESSOURCES

- 1 Travailler en relai avec les partenaires
- 1 Réguler les locations de salle
- 2 Faire évoluer l'organisation du travail
- 2 Développer les pratiques éco-responsables
- 2 Adoucir les mobilités des publics
 - plateforme covoiturage
 - navettes

- 1 2024
- 2 2025-2026
- 3 2027-2028